



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaïque de La Roque-sur-Pernes

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GREENVOLT POWER FRANCE SAS

Raison sociale

Société par Actions Simplifiées

N° SIRET

89897879600024

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CAMUS

Prénom(s)

Franck

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'une centrale photovoltaïque :

- mise en place de pieux battus
- installation de modules et structures sur les pieux
- les panneaux employés sont de type "suiveurs monoaxiaux" (ils suivent la course du soleil au cours de la journée sur un axe horizontal et tournent donc progressivement de l'est vers l'ouest)
- enfouissement des cables
- creation du raccordement electrique a environ 260m du la zone d'implantation
- des pistes devront etre creees et des clotures installees

Aucun travaux de demolition ne sera necessaire

4.2 Objectifs du projet

Implanter une centrale photovoltaïque afin de produire de l'électricité verte qui sera injectée sur le réseau de distribution national français.

Actuellement la parcelle concernée par le projet accueille ponctuellement l'activité d'apiculture (ruches installées sur les parcelles à certaines périodes de l'année) du propriétaire foncier. Cette activité sera conservée.

Objectif du producteur d'électricité :

- produire environ 1.6 GWh/an
- correspond à la consommation d'environ 330 foyers (source HelloWatt)
- limiter les émissions de CO2 en proposant des sources d'énergies alternatives et durables
- péreniser et favoriser l'activité d'apiculture du propriétaire; participation à la mise en sécurité des ruches contre le vol grâce aux clôtures

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le profil de terrain ne sera pas remodele.

Le projet consiste en

- l'implantation d'environ 40 tables (puissance unitaire de 24/25 kWc) de panneaux photovoltaïques (puissance unitaire de 725 Wc), pour un nombre total de modules avoisinant les 1360
- l'installation de 3 onduleurs, soit 1 pour 13 à 14 tables
- l'implantation d'un poste de livraison comprenant un transformateur, des cellules et un organe de coupure générale
- la mise en place d'aménagements complémentaires : système de surveillance et clôtures.

La phase de travaux devrait durer de 4 à 6 mois.

Voir annexe supplémentaire "Plan et dimensions La Roque-sur-Pernes" pour plus de détails

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans la phase d'exploitation, les installations nécessiteront peu d'interventions :

- surveillance et gestion à distance
- contrôle périodique réglementaire
- intervention ponctuelle de maintenance

À la fin du bail emphytéotique, le bail sera :

- soit renouvelé (cas de repowering/renouvellement, avec changement des modules par des panneaux neufs et plus performants)
- soit non renouvelé et, dans ce cas, les installations seront entièrement retirées et le site remis dans son état d'origine

Voir annexe supplémentaire "Plan et dimensions La Roque-sur-Pernes" pour plus de détails

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autre : déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance maximale Surface d'emprise maximale	(Pmax = 999 kWc, kWc) (Surf max = 2 hectares, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF 2 : "Monts de Vaucluse"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Zone de transition de la Reserve de Biosphere Mont Ventoux

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Feu de Forêt : PPR Mont de Vaucluse Ouest (La Roque-sur-Pernes)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A 3.9 km de la Zone de Protection Speciale "Massif du Petit Luberon" et a 4.4 et 4.5 des Sites d'Importance Communautaire "La Sorgus et l'Auzon" et "Rochers et combes des monts de Vaucluse"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'emprise au sol est faible et reversible. Le projet se situe le long d'une départementale rompant déjà la continuité écologique du milieu et se fait sur la partie la plus ouverte du milieu, limitant donc largement d'éventuels impacts sur la faune et la flore
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est à 3.9km. Le projet photovoltaïque n'est donc pas dans sa continuité directe. Cette distance, couplée à la petite superficie du projet, permet de conclure raisonnablement qu'il n'aura pas d'impact avéré sur un habitat et/ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle est en zone A du PLU et déclarée à la PAC (gel). Elle n'est plus exploitée depuis plus de 10 ans, la seule activité qui perdure est l'apiculture avec l'installation de ruches appartenant au propriétaire. Cette activité sera conservée. Des chênes truffiers et des oliviers sont présents mais ne sont plus entretenus et aucune production ne vient de ces arbres : ils seront retirés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La parcelle fait partie d'un Plan de Prévention des Risques Feu de Forêt et est en zone d'alea fort (une des seules zones avec ce niveau d'enjeu au milieu d'un massif surtout classé en alea très fort). La facilité d'accès au site, l'implantation la plus proche de la route et la plus éloignée des habitations, couplées à la présence de chemins le long de la zone d'implantation permettent des
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic limité en phase de chantier. Pas de trafic lors de l'exploitation, hormis pour l'entretien de la centrale (opérations ponctuelles)
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Durant la phase de chantier, le battage des pieux engendre des vibrations temporaires
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le premier site inscrit se trouve à environ 1km, considérant la taille de projet, le relief et la présence de boisements la centrale n'aura aucun impact sur ce site. Les perceptions possibles se feront depuis la D57, sur la partie de la route longeant directement le projet, depuis certains chemins alentours et depuis les habitations à proximité directe de la zone d'implantation. Les points de vue seront limités par des haies et boisements formant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La seule activité présente sur la parcelle, de façon ponctuelle et saisonnière, est l'apiculture. Cette activité sera non seulement conservée mais pérennisée et protégée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude des zones humides : analyse de la bibliographie, géologie, habitat et flore. Cette analyse a permis de conclure à l'absence de zone humide

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Localisation du projet à proximité d'une ligne électrique avec de la capacité restante suffisante pour accueillir le projet.

Eloignement du projet avec les habitations les plus proches.

Mise en place de haies paysagères le long de la D57 pour limiter l'impact visuel du projet.

Mise en place d'une clôture et d'une barrière visant à limiter le vol de ruches (comme constaté au cours des années passées)

Obligation de démantèlement de la centrale à la fin de son exploitation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des caractéristiques du projet photovoltaïque de la Roque-sur-Pernes, telles qu'indiquées dans ce formulaire et ses annexes, permet de montrer qu'il n'y a aucune incidence notable, ni sur l'environnement ni sur la santé.

L'installation des panneaux photovoltaïques permet de trouver une utilité à cette parcelle qui n'est plus exploitée (anciennement chènes truffiers et oliviers) depuis bien longtemps car l'activité agricole était limitée par la taille de la zone et son potentiel agronomique, générant une production insuffisante. La seule activité restante sur cette parcelle est l'installation ponctuelle de ruches par la propriétaire. L'apiculture est compatible avec une centrale photovoltaïque et cette activité sera non seulement conservée mais en sera renforcée dans un environnement contrôlé.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

GEOFFRAY

Prénom

Ines

Qualité du signataire

Cheffe de projets

À Lyon

Fait le

11-02-2025



Signature du (des) demandeur(s)